

Rapport des activités 2012

*Comité de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec*



Université du Québec

T A B L E D E S M A T I È R E S

MOT DU PRÉSIDENT	1
ADMINISTRATION	4
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	7
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	10
PLACEMENT	12
PERSPECTIVE 2013	18
MEMBRES DU COMITÉ	20
ÉTATS FINANCIERS	22
NOTES COMPLÉMENTAIRES	27

Intégrité — Respect — Sens des responsabilités — Prudence — Collaboration

(Les valeurs auxquelles doivent souscrire tous les membres du comité de retraite.)

Bonjour à tous,

L'année 2012 a été une année charnière pour les participants au Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (ci-après le Régime), du moins pour les membres du comité de retraite et la direction. En effet, tel qu'annoncé dans le rapport de l'année 2011, une réflexion sur les bénéfices qu'apporteraient les services d'un deuxième gestionnaire a été entreprise. L'exercice a été concluant et le comité a pris la décision de retenir les services de la firme québécoise de gestionnaires *Fiera Capital*. L'objectif poursuivi, compte tenu de l'importance de la caisse, plus de 100 millions \$, est la réduction des risques par la diversification des gestionnaires. Les services de *Fiera Capital* ont débuté en janvier 2013.

Un autre changement important est survenu en 2012, soit la modification du critère d'admissibilité au régime de retraite, qui est désormais à 25 % du MGA (Maximum des gains admissibles). Ce changement fait en sorte que pour être maintenant admissible à cotiser au Régime de retraite, un participant doit avoir reçu un revenu égal ou supérieur à 12 525 \$ en 2012 d'un (1) ou de plusieurs établissements du réseau de l'Université du Québec, soit l'équivalent d'environ deux (2) charges de cours de quarante-cinq (45) heures. Cette modification, effective pour 2013, devrait générer une augmentation des adhésions au régime, du moins nous l'espérons.

Au plan administratif, plusieurs suivis ont été faits sur différents dossiers dont vous pourrez prendre connaissance dans ce rapport des activités. Je vous mentionne aussi l'importance de vous assurer de l'exactitude des informations relatives à votre régime de retraite, particulièrement à ce qui a trait à vos relevés annuels, vos relevés de paie et vos relevés fiscaux.

Nous pouvons constater que le gestionnaire *Letko, Brosseau & Associés* a bien rempli son mandat cette année, en générant un rendement de 12 %, soit une valeur ajoutée de 4,4 %. Depuis le 31 mai 2002, date de l'entente de services avec le gestionnaire, le rendement annuel moyen atteint 8,1 %, soit une valeur ajoutée de 2,8 % par rapport à notre politique cible, ce qui est très bien dans le contexte de variabilité actuelle. Pour plus de détails, je vous invite à lire la section « Placement » de ce rapport des activités.

Le Comité a aussi réussi en 2012 à maintenir les *frais administratifs* à moins de 1 % (et plus précisément à 0,57 %), comparativement 0,60 % pour l'année 2011. Ce qui montre le sérieux et la détermination des membres du Comité de retraite.

Le Comité de retraite et le Comité de placement

Je vous rappelle que le Comité de retraite est un comité paritaire composé de huit (8) représentants des participants actifs, d'un (1) représentant des participants non actifs, de huit (8) représentants des constituantes, d'un (1) membre indépendant et d'un (1) secrétaire. Ce Comité a tenu quatre rencontres en 2012 et le taux de présence a atteint 79 %.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de cinq (5) membres : un (1) président, un (1) vice-président, un (1) représentant des participants, un (1) représentant des constituantes et un (1) secrétaire. En 2012, le Comité de placement s'est réuni à dix (10) reprises et le taux de présence a été de 95 %.

M. Luc Boudreault de l'UQAC, qui a été membre au Comité de retraite durant 21 ans et impliqué quatre ans au Comité de placement, ainsi que Mme Marjolaine Viel de l'UQAR, tous deux représentants institutionnels, ont été requis pour d'autres fonctions. Autres départs, M. Robert Dutrisac, membre indépendant, et M. Yvan Dussault, représentant chargé de cours de l'ÉNAP. Je tiens, en votre nom et au mien, à les remercier pour leur implication au Régime de retraite. Mme Viel a été remplacé par M. Simon Corriveau; M. Dutrisac, par M. Martin Latulippe, actuaire et directeur du Bureau de la retraite de l'Université Laval. Je leur souhaite la bienvenue au Régime de retraite. Les remplaçants de M. Boudreault et M. Dussault seront connus en 2013.

La direction

L'année 2013 sera encore très occupée pour les comités et la direction. Voici quelques dossiers sur lesquels nous aurons à nous pencher :

- La nécessité de retenir ou non les services d'un membre externe au Comité de placement;
- Le renouvellement du mandat des auditeurs externes;
- L'établissement d'outils de suivi des gestionnaires, afin d'évaluer les décisions prises par le Comité en matière de placement;
- La réévaluation du règlement intérieur, dossier des fonds de revenu viager (FRV);
- La nécessité de former ou non un Comité exécutif et un Comité de placement distincts.

Toutes ces tâches, ainsi que le service remarquable aux participants, ne pourraient se faire sans le travail réalisé par les trois membres de la direction qui sont madame Josée Boutet, agente d'administration, monsieur Zaki Taboubi, conseiller, et monsieur Stéphane Gamache, directeur du Régime de retraite. Je les en remercie grandement et chaleureusement, en votre nom et au mien.

Vous trouverez dans ce rapport des activités les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du régime, des placements, des perspectives de 2013, ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite à l'adresse www.uquebec.ca/rcc où vous trouverez plus d'information.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer encore en 2013 lors de la tenue des différentes assemblées.

Pour les membres du Comité de retraite,

A handwritten signature in black ink that reads "Léo Marcotte". The signature is written in a cursive, flowing style.

Léo Marcotte

Président du RRCCUQ

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au cours de l'année 2012. Parmi ceux-ci, notons :

Modification du Règlement du Régime

Le 29 août 2012, l'Assemblée des gouverneurs a adopté une modification à l'article 3.2 du Règlement général du Régime.

Cette modification touche le critère d'admissibilité des chargés de cours au Régime en réduisant à 25 % (auparavant 35 %) le pourcentage exigé du maximum des gains admissibles (MGA) de la Régie des rentes du Québec (RRQ) nécessaire pour pouvoir participer au Régime. Avec ce changement, les chargés de cours qui ont gagné un montant égal ou supérieur à 12 525 \$ en 2012 seront admissibles au Régime en 2013, soit l'équivalent de deux charges de cours de trois crédits. Selon les règles antérieures, pour adhérer au Régime, le chargé de cours aurait dû recevoir un salaire d'au moins 17 535 \$ en 2012 pour être admissible en 2013, soit l'équivalent de trois charges de cours de trois crédits.

Soulignons que ce nouveau critère est entré en vigueur en 2012 pour déterminer les personnes admissibles en 2013.

Sélection de Fiera Capital comme deuxième gestionnaire des actifs du Régime

Le Comité de retraite a approuvé les recommandations du Comité de placement relatives à l'étude sur l'opportunité de choisir un deuxième gestionnaire pour gérer les actifs du Régime. Il importe de noter que le Comité de placement a été accompagné par la firme Mercer dans ce dossier, suite à un appel d'offres permettant de choisir un consultant externe du Régime. Au terme de ce processus, les membres du Comité de retraite ont unanimement accordé à la firme Fiera Capital un mandat pour agir à titre de gestionnaire d'une partie des actifs de la caisse du Régime. L'autre partie restant gérée par Letko Brosseau.

Le choix d'un deuxième gestionnaire s'explique principalement pour des raisons de diversification. En effet, les actifs du Régime dépassent maintenant les 100 millions de dollars et rares sont les régimes de retraite d'une telle taille dont les actifs ne sont pas gérés par deux ou plusieurs gestionnaires. Les honoraires additionnels demeurent marginaux en termes de pourcentage des actifs sous gestion.

À la suite de ce choix, la politique de placement a été modifiée.

À noter également que le transfert d'environ 35 % des actifs du Régime vers Fiera Capital a été effectué au début de l'année 2013, avec comme objectif de lui transférer 50 % des actifs à moyen terme.

Modernisation de la base de données interne du Régime

Étant donné la désuétude technologique anticipée de l'outil actuel qui sert à effectuer la saisie et la déclaration des cotisations au Régime du réseau de l'Université du Québec, le Comité de retraite a décidé de mettre en place un sous-comité qui aura comme mandat de développer une politique d'appel d'offres et de mener à terme un appel d'offres sur invitation pour la location d'un système offrant tous les services nécessaires pour administrer le Régime. Le projet n'est toutefois pas d'impartir le service à l'externe, mais bien de louer un outil d'administration.

L'appel d'offres comprendra les exigences suivantes : le système devra permettre le traitement des cotisations, l'impression des relevés et feuillets fiscaux et offrir un portail Web pour les cotisants.

Le sous-comité sera composé de MM. Mario Beauséjour et Mustapha Élayaoui, représentants du Comité de retraite, et de MM. Stéphane Gamache et Zaki Taboubi, de la Direction du Régime. Il profitera également de l'expertise de deux ressources qui ont été désignées par le Siège social de l'Université du Québec pour accompagner le groupe de travail : M. Dino Barnabé, analyste en informatique, et M. Christian Charette, directeur adjoint au Centre de services communs.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé, le 27 septembre 2012 à Gatineau, une journée de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Cette session de formation a porté sur les thèmes suivants :

- La politique de gestion de risque des devises;
- La gestion de la caisse de retraite de l'Université de Sherbrooke;
- Les régimes de retraite à prestations cibles.

Le bilan de cette session de formation a permis de constater encore une fois la satisfaction des membres du Comité de retraite quant à la pertinence des sujets abordés et à la qualité des présentations.

Les membres du Comité de retraite ont également été invités à prendre part à certains colloques et formations portant sur la retraite ou sur des sujets connexes. À cet égard, mentionnons les formations offertes par la RRQ, l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et le magazine *Avantages*.

Rappelons que l'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui oblige le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de bien comprendre leur rôle et leurs responsabilités, et ce, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Information aux participants

Trois communiqués ont été rédigés en 2012 à l'intention des participants au Régime. Le premier communiqué a été publié au début de l'année après le rendement relativement décevant du portefeuille du Régime en 2011. Il portait sur une rétrospective des événements économiques qui ont caractérisé l'année 2011 et sur les perspectives de l'année 2012. L'objectif était de tenir les participants informés de l'impact de la volatilité des marchés sur les rendements du Régime et des suivis rigoureux effectués à ce sujet.

Le deuxième communiqué a été publié à la suite de la dernière modification de l'article 3.2 du Règlement général du Régime « Conditions d'admissibilité » sur la modification des critères d'admissibilité au Régime en réduisant, de 35 % à 25 %, le pourcentage exigé du MGA de la Régie des rentes du Québec.

Un troisième communiqué a abordé notamment le contenu de la lettre d'entente UQAM – SCCUQ sur les prestations anticipées de retraite. Cette entente permet à un participant du Régime de retirer un

certain montant du Régime par année en réduisant le nombre de charges de cours. Il s'agissait d'un article de Mme Marie Bouvier, membre du Comité de placement et du Comité de retraite, qui a été publié dans le journal du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM.

La préparation et la diffusion de communiqués qui portent sur diverses dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir la meilleure information possible aux chargés de cours. Les membres sont d'ailleurs invités à transmettre au Comité de retraite les sujets qu'ils souhaitent voir aborder dans les prochains communiqués.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : http://www.quebec.ca/rcc/documents_information.php

Assemblée annuelle

Encore cette année, le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à Montréal, à Trois-Rivières et à Chicoutimi, ont attiré de nombreux chargés de cours et les membres du Comité de retraite ont exprimé leur intérêt à réitérer cette expérience, dans la mesure du possible. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées.

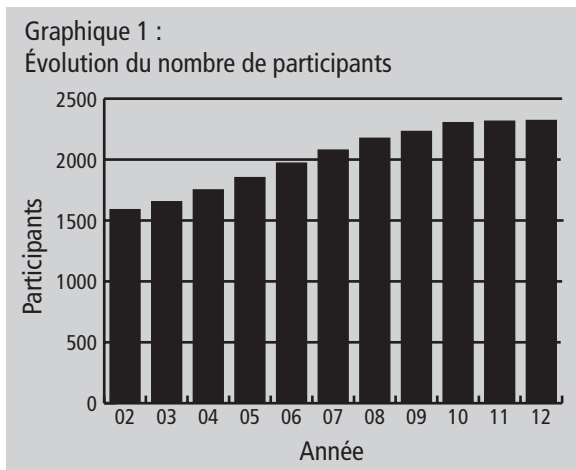
Assurance responsabilité des fiduciaires

Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada selon des conditions plus avantageuses que celle de l'année précédente au niveau de la prime.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION

Au cours de l'année 2012, 123 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime. Ce nombre est supérieur à celui de l'année 2011, qui était de 101 nouveaux participants.

L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 6, en raison des 117 départs au cours de l'année 2012. Le nombre total de participants est donc passé à 2 321, en 2012, comparativement à 2 315, en 2011 : ce qui représente une augmentation de 0,3 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance de 46,1 % du nombre de participants de 2002 à 2012.



Le tableau 1, qui suit, présente la répartition des adhésions selon les établissements et le sexe. Encore cette année, un plus grand nombre d'hommes (66) que de femmes (57) ont adhéré au Régime. De plus, c'est à l'UQAM (33), comme les années précédentes, où l'augmentation est la plus importante.

Tableau 1 : Adhésions 2012

ÉTABLISSEMENTS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
UQAM	17	16	33
UQTR	10	6	16
UQAC	9	9	18
UQAR	7	12	19
UQO	10	12	22
UQAT	2	2	4
ENAP	0	3	3
ÉTS	2	6	8
Total	57	66	123

Cent dix-sept (117) participants ont quitté le Régime au cours de l'année 2012, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

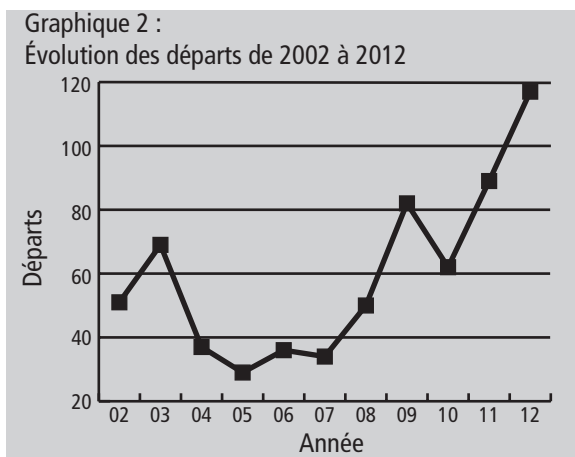
- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès du participant.

Le tableau 2 présente la répartition des départs en 2012, selon l'établissement et le sexe.

Tableau 2 : Départs 2012

ÉTABLISSEMENTS	FEMMES	HOMMES	TOTAL
UQAM	34	32	66
UQTR	7	7	14
UQAC	2	3	5
UQAR	3	6	9
UQO	6	10	16
UQAT	2	1	3
ENAP	0	1	1
ÉTS	2	1	3
Total	56	61	117

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2002 à 2012. On peut constater que le nombre de départs en 2012 est nettement supérieur à celui de 2011, année au cours de laquelle 89 participants ont quitté le Régime.



En 2012, le nombre de départs a augmenté de 31,5 % comparativement à une augmentation de 43,5 % en 2011. Le vieillissement des participants explique en bonne partie l'augmentation significative des départs.

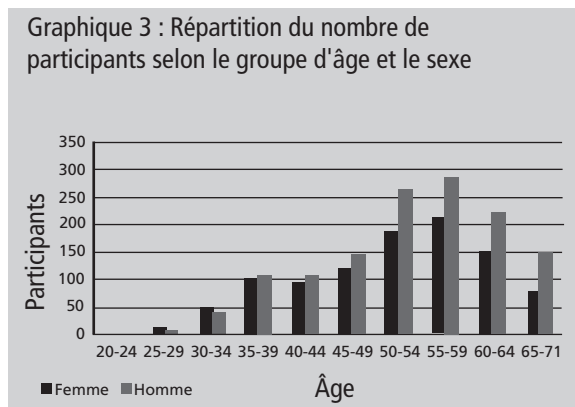
Le tableau 3 illustre bien le phénomène de vieillissement auquel est confronté le Régime depuis les dernières années. Cette tendance s'est poursuivie en 2012 et l'âge moyen est passé de 52,2 ans en 2011 à 52,5 ans en 2012.

Tableau 3 : Évolution de l'âge moyen

31/12/2002	48,9 années
31/12/2003	49,2 années
31/12/2004	49,7 années
31/12/2005	50,2 années
31/12/2006	50,5 années
31/12/2007	50,8 années
31/12/2008	51,3 années
31/12/2009	51,5 années
31/12/2010	51,8 années
31/12/2011	52,2 années
31/12/2012	52,5 années

Entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2012, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 3,6 années. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 47 % de tous les participants au Régime. Ainsi, près d'un participant sur deux est en mesure de se prévaloir de son droit à la retraite.

La répartition du nombre de participants selon le groupe d'âge et le sexe, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve dans les trois groupes suivants, soit les 50-54 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans.



L'âge moyen du groupe des participantes (51,5 ans) est légèrement inférieur à celui du groupe des participants (53,2 ans). Cependant, l'âge moyen des participants s'est accru à un rythme relativement plus rapide que celui des participantes au cours de l'année 2012 (respectivement 0,1 an et 0,4 an).

Le tableau 4 illustre, pour la période de 2002 à 2012, l'évolution de la participation selon le sexe. On y constate une croissance de 0,3 % de la proportion de participantes. Cependant, la proportion de participants demeure plus élevée (hommes : 56,8 %; femmes : 43,2 %).

L'ENAP, avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 200 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des dix dernières années. Toutefois, en terme absolu et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements, avec une augmentation de 206 participants lors de la même période.

Tableau 4 : Évolution de la participation selon le sexe de 2002 à 2012

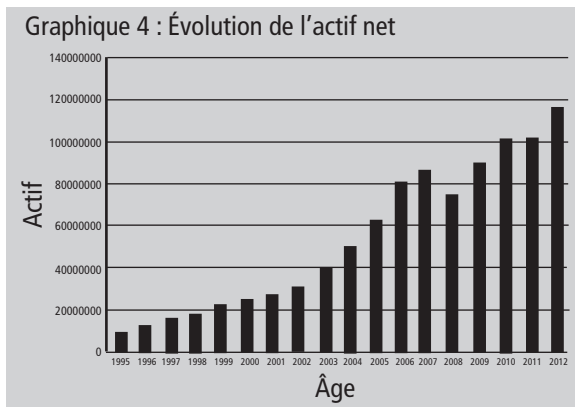
PÉRIODE	HOMMES		FEMMES	
	Nombre	%	Nombre	%
31 décembre 2002	907	57,08	682	42,92
31 décembre 2003	942	56,95	712	43,05
31 décembre 2004	992	56,65	759	43,35
31 décembre 2005	1051	56,75	801	43,25
31 décembre 2006	1121	56,87	850	43,13
31 décembre 2007	1177	56,64	901	43,36
31 décembre 2008	1224	56,28	951	43,72
31 décembre 2009	1257	56,34	974	43,66
31 décembre 2010	1290	56,01	1013	43,99
31 décembre 2011	1314	56,76	1001	43,24
31 décembre 2012	1318	56,79	1003	43,21

Le tableau 5 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2002 à 2012. Durant cette période, la participation est passée de 1 589 à 2 321, soit une augmentation de 46,1 %.

Tableau 5 : Nombre de participants selon l'établissement de 2002 à 2012

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	%
UQAM	825	836	883	916	989	1 034	1 071	1 088	1 084	1 064	1 031	44,4 %
UQTR	292	297	298	307	316	338	345	349	361	355	357	15,4 %
UQAC	136	142	145	153	160	172	180	188	203	205	217	9,4 %
UQAR	109	120	131	135	144	147	162	165	172	184	195	8,4 %
UQO	127	150	171	190	197	212	232	241	262	271	277	11,9 %
UQAT	45	49	52	57	62	70	75	79	83	85	86	3,7 %
ENAP	12	13	16	20	22	23	24	26	31	36	37	1,6 %
ÉTS	43	47	55	74	81	82	86	95	107	115	121	5,2 %
Total	1 589	1 654	1 751	1 852	1 971	2 078	2 175	2 231	2 303	2 315	2 321	100 %

L'actif net de la caisse de retraite, au 31 décembre 2012, est de 13,6 % supérieur à celui de l'année 2011. Ceci est principalement dû au bon rendement et à l'apport significatif d'entrées de fonds provenant des cotisations. Comme nous le verrons à la rubrique « PLACEMENTS », les rendements avant frais sont de 11,9 % en 2012, comparativement à -2,6 % en 2011. L'actif net avait enregistré une diminution de 0,3 % en 2011 et une croissance de 13 % en 2010. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net.

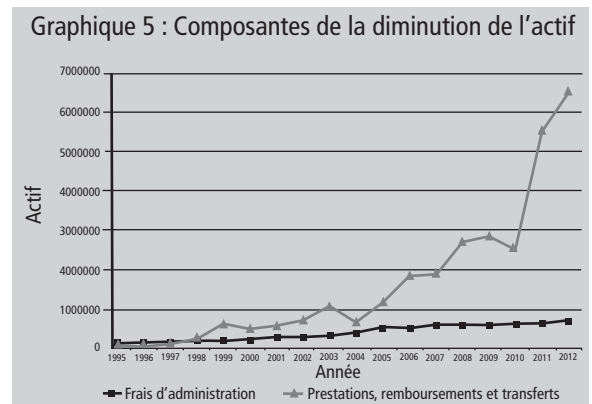


Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2012 s'explique principalement par des cotisations de 8 959 002 \$ (supérieures de 579 768 \$ par rapport à celles de 2011) ainsi que par des revenus nets de placement de 11 948 930 \$, dont 8 551 127 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements.

Au cours de l'année 2012, et contrairement à l'année 2011, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Les rendements positifs se sont traduits par des revenus de placement à la hausse dont les effets ont été d'augmenter les actifs du Régime.

Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs viennent toutefois réduire l'actif. Au cours de l'année 2012, 6 536 379 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent des frais administratifs de 693 548 \$. On observe qu'en 2012, les prestations versées et les transferts aux participants ont continué de progresser d'une façon marquée. En regard des effets appréhendés du vieillissement, et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière des sommes versées en prestations et transferts, telle qu'observée au graphique 5, continue à être préoccupante pour le Comité de retraite.



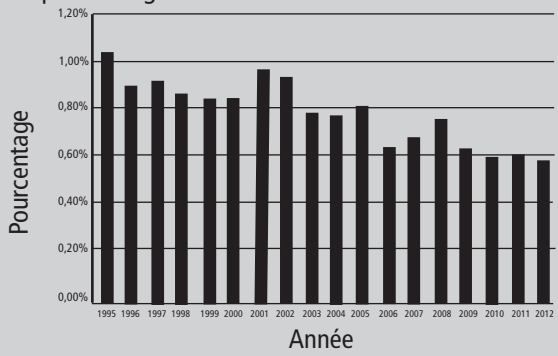
Les frais administratifs

En terme absolu, la majorité des frais administratifs est reliée à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais du fiduciaire et du gestionnaire sont élevés. Par contre, les salaires et les charges sociales ont très légèrement diminué et la partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente avec l'Université du Québec (siège social). À noter que les dépenses en salaires incluent aussi la rémunération du membre indépendant, du représentant des participants non actifs, la rémunération du président et les honoraires de la répondante à l'éthique.

Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont, pour leur part, connu une diminution, et ce, malgré l'augmentation des frais occasionnés par la tenue de rencontres supplémentaires du Comité de placement (principalement pour le choix d'un deuxième gestionnaire). Des honoraires de 34 165 \$ ont aussi été facturés par le consultant externe qui a accompagné le Comité de placement dans ce dossier. En ce qui concerne l'assurance responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 9 647 \$ en 2012, un coût inférieur à celui de 2011. Les honoraires du gestionnaire et du fiduciaire sont aussi en hausse comparativement à l'année 2011, en conséquence de l'accroissement des actifs sous gestion.

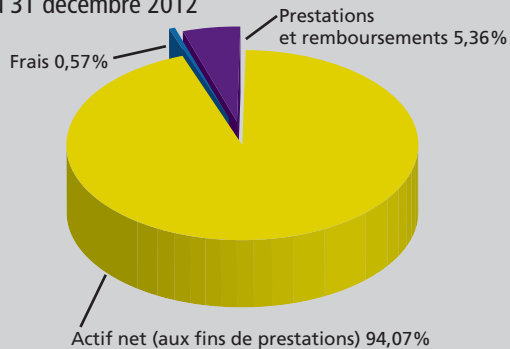
En terme relatif, les frais administratifs sont en baisse, passant de 0,6 % de l'actif, en 2011, à 0,57 %, en 2012 (calcul établi avant la déduction des frais administratifs et des transferts); le taux le plus bas depuis la création du Régime. Un contrôle soutenu des dépenses associé à une croissance des revenus de placement et des cotisations explique cette réduction. À ce sujet, le graphique 6 permet d'observer l'évolution des frais assumés par les participants au Régime, frais qui se sont maintenus en deçà de 1 % de l'actif total depuis 1996.

Graphique 6 : Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif



Le graphique 7 a été préparé afin de permettre aux participants de mieux visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. Il est à noter que les prestations et remboursements (5,36 %) sont en légère hausse par rapport à 2011 (5,16 %). L'actif net disponible pour les services de prestations est de 94,07 %, en légère baisse comparativement à 2011 (94,24 %). Quant aux frais administratifs (0,57 %), ils sont légèrement inférieurs par rapport à ceux de l'année précédente (0,6 %).

Graphique 7 : Ventilation de l'actif au 31 décembre 2012



Le Comité de placement a été particulièrement actif au cours de l'année 2012. Il s'est réuni à dix reprises afin de faire cheminer les principaux dossiers suivants :

Politique de placement

L'une des implications importantes découlant de l'octroi d'un mandat de gestion à la firme Fiera Capital, pour une partie des actifs du Régime, est la modification de l'énoncé de la politique de placement.

En plus de la mise à jour de certaines données, les changements ont touché essentiellement les points suivants :

- La répartition des actifs du fonds régulier du Régime avec la modification des balises permises sur les actions canadiennes et mondiales.
- L'ajout d'une annexe contenant divers politiques de placement des fonds communs de Fiera Capital, à savoir
 - o La Politique de placement du fonds commun de Fiera Capital – marché monétaire;
 - o La Politique de placement du fonds commun de Fiera Capital – Obligations gestion active;
 - o La Politique de placement du fonds commun de Fiera Capital – Obligations gestion tactique;
 - o La Politique de placement du fonds commun de Fiera Capital – Actions canadiennes « Core »;
 - o La Politique de placement du fonds commun de Fiera Capital – Actions mondiales.

Le choix d'un deuxième gestionnaire a mené également à repenser les directives de placement qui ont été données à Letko Brosseau, parallèlement aux directives qui ont été données à Fiera Capital.

Tableau 6 : Fonds régulier - Directives de placement pour Letko Brosseau

	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	45 %	60 %
Titres de participation :	25 %	50 %	65 %
- Actions canadiennes	5 %	22,5 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	27,5 %	40 %
		100 %	

Tableau 7 : Fonds régulier - Directives de placement pour Fiera Capital

	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes:	10 %	30 %	60 %
- Gestion active	7 %	21 %	42 %
- Gestion tactique	3 %	9 %	18 %
Titres de participation :	25 %	65 %	75 %
- Actions canadiennes « Core »	5 %	15 %	50 %
- Actions mondiales	10 %	50 %	60 %
		100 %	

Il importe de signaler que ces directives ne font pas partie de la politique de placement. Elles permettront toutefois au Comité de retraite de suivre la répartition du portefeuille régulier aussi bien entre les classes d'actifs qu'entre Letko Brosseau et Fiera Capital.

En parallèle de ces modifications, la politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime découlant de la politique de placement actuelle, est présentée aux tableaux 8 et 9.

Tableau 8 : Répartition des actifs du fonds régulier

GROUPES D'ACTIFS	Répartition		
	Minimum	Cible	Maximum
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	25 %	55 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	50 %
- Actions étrangères	10 %	35 %	50 %

Tableau 9 : Répartition des actifs du fonds conservateur

GROUPES D'ACTIFS	Répartition		
	Minimum	Cible	Maximum
"Encaisse, titres à court terme et revenu fixe"	75 %	80 %	100 %
"Titres de participation : actions canadiennes et étrangères"	0 %	20 %	25 %

À noter que les modifications apportées à la politique de placement n'ont pas touché le fonds conservateur, qui demeure géré en totalité par Letko Brosseau.

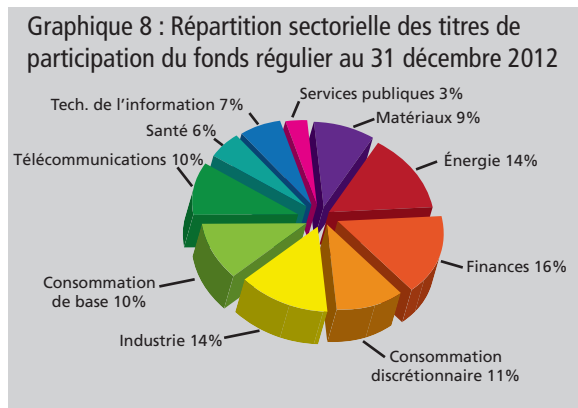
Par ailleurs, étant donné que les nouvelles directives de placement sont entrées en vigueur en janvier 2013, après le transfert d'une partie des actifs de Letko Brosseau chez Fiera Capital, les rendements et les choix de placement que vous retrouverez dans ce rapport sont le résultat de la gestion entière des placements par la firme Letko Brosseau puisqu'ils couvrent la période se terminant le 31 décembre 2012.

Le tableau 10 présente la répartition des actifs du fonds régulier, en date du 31 décembre 2012.

Tableau 10 : Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2012

ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Valeur à court terme	5 %	6,6 %
Revenus fixes	40 %	26,8 %
Titres de participation :	55 %	66,6 %
- Actions canadiennes	20 %	20 %
- Actions étrangères	35 %	46,6 %
TOTAL	100 %	100 %

Le graphique 8 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier du Régime par secteur d'activité, en date du 31 décembre 2012.



La prochaine révision de la politique de placement sera effectuée à la lumière des conclusions des travaux sur l'éventuelle sélection d'un gestionnaire pour investir spécifiquement dans les marchés des pays émergents. L'objectif est de profiter de la croissance accélérée des économies de ces pays et également de diversifier davantage le portefeuille du Régime.

Politique de droit de vote

Conformément au mandat qui lui a été donné, le Comité de placement a continué la pratique de reddition de compte consistant à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Il est à noter que l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus par le Régime, est délégué au gestionnaire qui doit s'acquitter de cette responsabilité d'une façon diligente.

Rendement du Régime et performance du gestionnaire

L'année 2012 diffère de l'année 2011 sur le plan politique, économique et, évidemment, au niveau du comportement des marchés financiers. En 2011, le climat était marqué par une forte incertitude causée par des événements majeurs qui ont pesé lourdement sur le cours des actions et obligations, alors que l'année 2012 donne l'impression d'être une année plus modérée. Divers événements ont fait quand même la une de l'actualité, tels que les élections en France et aux États-Unis, le ralentissement économique dans le groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et le marasme économique persistant dans la zone Euro.

En terme de rendement, selon notre gestionnaire, l'année 2012, malgré un deuxième trimestre difficile, a été une année satisfaisante au niveau de la tenue des marchés boursiers canadiens et mondiaux. Ainsi en dollars canadiens, le S&P 500 a avancé de 13,5 %, le S&P TSX de 7,2 %, le DAX de 28,7 %, le CAC-40 de 20 %, le FTSE de 11,9 % et le Nikkei, de 9,8 %. Les cotes boursières dépassent sensiblement leur creux de mars 2009, mais elles n'ont pas rattrapé leurs sommets d'il y a cinq ans, bien que les bénéfiques soient élevés. Quant aux taux d'intérêt, ils restent inférieurs à ceux du creux de la crise financière au Canada, aux États-Unis et dans certains pays européens.

Le rendement brut du fonds régulier du Régime, qui était de -2,6 % en 2011, est passé à 12 % en 2012. La bonne performance de notre gestionnaire, Letko Brosseau, a contribué à la réalisation de ce rendement. Après une année 2011 relativement difficile, il renoue avec les performances positives et ajoute de la valeur par rapport au portefeuille cible. La bonne performance de notre gestionnaire sur les actions canadiennes et étrangères explique cette plus-value.

En 2012, les rendements de notre gestionnaire sont nettement supérieurs à ceux colligés par les firmes Morneau Shepell (médiane : 9,1%), Normandin Beaudry (médiane : 9,2 %) et RBC Services aux investisseurs (médiane : 9,4 %).

Le tableau ci-après présente la performance du gestionnaire Letko Brosseau au niveau de la valeur ajoutée par classes d'actifs selon l'étude réalisée par Normandin Beaudry sur les performances des gestionnaires de placement au Canada en 2012.

Tableau 11 : Évaluation de la performance de Letko Brosseau selon la revue de Normandin Beaudry de 2012

	1 an	4 ans	10 ans
Obligations	4 ^e quartile	4 ^e quartile	4 ^e quartile
Actions canadiennes	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile	1 ^{er} quartile
Actions étrangères	2 ^e quartile	3 ^e quartile	3 ^e quartile

Il importe de signaler que les données sur les rendements de Letko Brosseau contenues dans cette revue des gestionnaires de placement concernent les moyennes des performances des portefeuilles du gestionnaire, qui sont légèrement différentes des performances du portefeuille du Régime.

Le tableau 12 permet de comparer la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et d'apprécier la valeur ajoutée par le gestionnaire, pour l'année 2012 ainsi que depuis 1992. On y constate, tant au cours de la dernière année (gestionnaire : 12 %; portefeuille de référence : 7,7 %), que depuis février 1992 (gestionnaires : 8,8 %; portefeuille de référence : 6,9 %), que les gestionnaires (T.A.L et Letko Brosseau) ont donné un meilleur rendement que celui de la politique de placement, démontrant que le choix des gestionnaires retenus par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

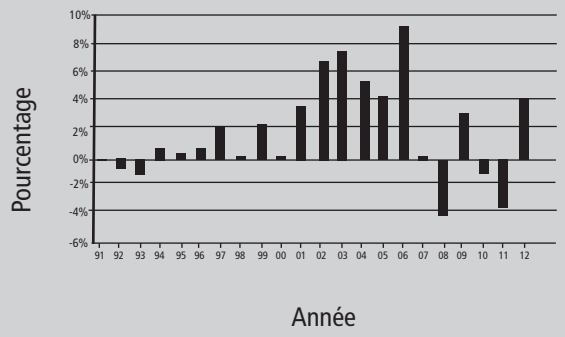
Tableau 12 : Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	2012	1992* à 2012
RENDEMENT DU GESTIONNAIRE	11,95 %	8,84 %
RENDEMENT DE LA POLITIQUE	7,65 %	6,93 %
PLUS (MOINS) VALUE	4,30 %	1,91 %
IPC	0,83 %	1,83 %
RENDEMENT RÉEL DE LA CAISSE	11,12 %	7,01 %

*À compter du 29 février 1992

Le graphique 9 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 9 : Écart de rendement entre la performance du gestionnaire et le portefeuille cible (en %)



On constate que la valeur ajoutée en 2012 (4,3 % par rapport à la politique de placement de la caisse) est très appréciable, notamment après la valeur retranchée des deux dernières années. Le facteur important expliquant cette situation a trait à une bonne politique de sélection des titres de participation qui a permis au gestionnaire de bénéficier pleinement de la hausse offerte par la plupart des marchés boursiers. De même, la surpondération des titres de participation a été une excellente stratégie de la part du gestionnaire.

Une comparaison de la performance obtenue par le gestionnaire pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée au tableau 13.

Tableau 13 : Indicateurs de performance pour l'année 2012

	RENDEMENT	
	INDICE	GESTIONNAIRE
Valeur à court terme	1,0 %	0,6 %
Obligations	3,6 %	2,5 %
Actions canadiennes	7,2 %	16,0 %
Actions étrangères	13,3 %	18,9 %

En 2012, les rendements de notre Régime ont été supérieurs aux indices sur les titres de participation canadiens et étrangers, alors que les rendements sur les titres de revenu fixe, étaient légèrement inférieurs aux indices de référence. Cette performance s'explique ainsi :

- Au niveau des titres à revenu fixe, comme l'année dernière, la performance a souffert de la stratégie du gestionnaire qui repose sur un portefeuille obligataire ayant une durée nettement inférieur à l'indice de référence. Ainsi, cette stratégie a présenté une valeur retranchée de 110 points de base (pbs). Le gestionnaire continue d'anticiper une hausse des taux d'intérêt.
- Pour les actions canadiennes, Letko Brosseau a généré une valeur ajoutée de 880 pbs par rapport à l'indice S&P/TSX. La surpondération des secteurs de la consommation discrétionnaire et des télécommunications ainsi que la sous-pondération des secteurs des matériaux et de l'énergie expliquent en bonne partie l'excellente plus-value.
- Concernant les actions étrangères, et avec une valeur ajoutée de 560 pbs, le gestionnaire a eu une meilleure performance que l'indice MSCI monde. La sélection de certains titres, notamment ceux qui offrent un taux élevé de dividendes expliquent en grande partie ces résultats.

Historique des rendements du fonds régulier du Régime

Une comparaison des rendements prévus au portefeuille cible et de ceux obtenus par le fonds régulier du Régime, au cours des vingt et une dernières années, est présentée au tableau 14.

Tableau 14: historique du rendement annuel du fonds régulier

	Année	Rendement du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur-ajoutée
T.A. L	1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
	1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
	1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
	1995	15,1 %	14,7 %	0,4 %
	1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
	1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
	1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
	1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
	2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
	2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
	Letko Brosseau	2002	2,2 %	-4,8 %
2003		21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004		14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005		16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006		21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007		1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008		-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009		16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010		7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011		-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012		12,0 %	7,6 %	4,4 %

Letko Brosseau est devenu gestionnaire en mai 2002*.

Fonds conservateur

Le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux chargés de cours participants à l'approche de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, la politique de placement retenue pour ce fonds a comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers. Le tableau 15 illustre la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur en 2012.

Tableau 15 : Répartition des actifs du fonds conservateur au 31 décembre 2012

ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	80 %	77,3 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	20 %	22,7 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau 16 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la plus-value réalisée en 2012.

Tableau 16: Fonds conservateur - Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

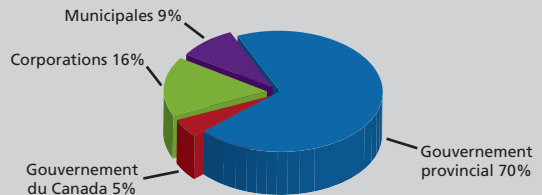
	2012
RENDEMENT DU GESTIONNAIRE	5,4 %
RENDEMENT DE LA POLITIQUE	5,2 %
PLUS VALUE	0,2 %
IPC	0,8 %
RENDEMENT RÉEL DE LA CAISSE	4,6 %

Le rendement du fonds conservateur est de 5,4 % en 2012, avec une valeur ajoutée de 0,2 % par rapport au portefeuille de référence. Cette plus-value s'explique par l'excellente performance sur les actions cana-

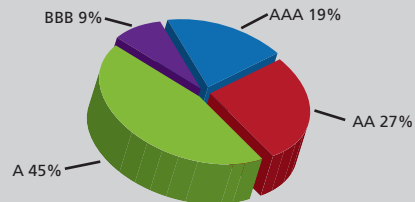
diennes et étrangères qui a permis à Letko Brosseau d'effacer la valeur retranchée réalisée sur le revenu fixe. Une moins-value sur cette catégorie d'actifs qui continue à s'expliquer en grande partie par le choix du gestionnaire consistant à investir dans un portefeuille obligataire avec une durée plus courte que l'indice. Encore cette année, cette stratégie n'a pas été bénéfique, puisque les taux d'intérêt n'ont pas augmenté en 2012.

Il importe de rappeler que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante (graphiques 10 et 11).

Graphique 10 : Fonds conservateur - Distribution du revenu fixe



Graphique 11 : Fonds conservateur - Cote de risque des obligations



Parmi les dossiers prévus au cours de l'année 2013, mentionnons l'évaluation de l'offre de renouvellement du mandat des auditeurs externes, Mallette, pour les trois prochaines années.

Dans le dossier de modernisation de la base de données interne du Régime, un appel d'offres sur invitation sera lancé afin de choisir le fournisseur de service qui répondra le mieux au besoin du Régime, et ce en parallèle avec la mise en place d'une politique relative aux achats du Régime.

Un membre externe au Comité de placement devra également être choisi par le Comité de retraite au cours de l'année. À cet égard, le Règlement intérieur sera modifié et un processus de sélection sera mis en place pour établir les critères de sélection des candidatures.

Des ajustements devront aussi être apportés afin de modifier les outils de suivi de la performance des gestionnaires, en raison de la sélection de Fiera Capital en tant que deuxième gestionnaire de portefeuille. Le Comité de retraite continuera par ailleurs les travaux qui permettront de choisir un gestionnaire spécialisé en actions des pays émergents.

Enfin, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés au cours de l'année 2013.

Pensez de nous transmettre votre adresse courriel à rrccuq@uquebec.ca afin que l'on se dote d'une banque de données qui facilitera toute communication du régime avec l'ensemble des participants :

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration!



MEMBRES DU COMITÉ



Monsieur Mario Auclair
Directeur
Service des ressources humaines
Université du Québec en Outaouais
mario.auclair@uqo.ca



Monsieur Simon Corriveau
Directeur des Services à la communauté
universitaire au campus de Lévis
Université du Québec à Rimouski
simon_corriveau@uqar.ca



Monsieur Mario Beauséjour
Directeur
Service des ressources financières
École de technologie supérieure
mario.beausejour@etsmtl.ca



Madame Lina Dallaire
Représentante de l'employeur
Directrice
Service des ressources humaines
Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue
lina.dallaire@uqat.ca



Monsieur Claude Bédard
Chargé de cours
Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue
labero@tlb.sympatico.ca



Madame Lyne Drapeau
Représentante de l'employeur
Directrice
Service des ressources humaines
École nationale d'administration
publique
lyne.drapeau@enap.ca



Monsieur Marcel Bernier
Représentant des participants
non actifs
bernier.marcel45@videotron.ca



Madame Jacynthe Drolet*
Représentante de l'employeur
Directrice
Service de l'évaluation, de la rémunération
et du soutien informatisé
Université du Québec à Montréal
drolet.jacynthe@uqam.ca



Madame Marie Bouvier*
Chargée de cours
Université du Québec à Montréal
bouvier.marie@uqam.ca

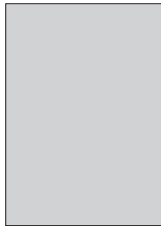


Monsieur Mustapha Élayoubi
Chargé de cours
Université du Québec à Chicoutimi
elayoubi7@hotmail.ca



Monsieur Éric Hamelin*

Représentant de l'employeur
Directeur
Service de la gestion des personnels
Université du Québec à Trois-Rivières
eric.hamelin@uqtr.ca



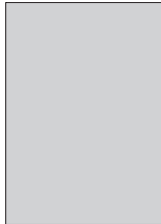
À venir

Chargé(e) de cours
École nationale d'administration
publique



Madame Katy Lagacé

Chargée de cours
École de technologie supérieure
katy.lagace@etsmtl.ca



À venir

Représentant(e) de l'employeur
Université du Québec à Chicoutimi



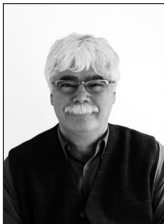
Monsieur Martin Latulippe

Membre indépendant
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca



Monsieur Stéphane Gamache

Secrétaire du Comité de retraite
Directeur du Régime de retraite des
chargés de cours
rrccuq@quebec.ca



Monsieur Léo Marcotte*

Président RRCCUQ
Chargé de cours
Université du Québec à Trois-Rivières
leo.marcotte@uqtr.ca



Madame Josée Boutet

Agente d'administration
Régime de retraite
des chargés de cours
rrccuq@quebec.ca



Madame Micheline Anne Montreuil

Chargée de cours
Université du Québec à Rimouski
micheline@micheline.ca



Monsieur Zaki Taboubi

Conseiller
Régime de retraite
des chargés de cours
rrccuq@quebec.ca



**Monsieur Gilles Pelletier
CA**

Chargé de cours
Université du Québec en Outaouais
gilles.pelletier@uqo.ca

* Membres du Comité de placement.

En 2012, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 79 % de ses membres.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Mallette*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 22 mars 2013

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2012**2011****ACTIF**

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	7 052 116 \$	7 488 405 \$
Obligations	29 547 798	29 513 657
Fonds communs	2 738 684	1 872 670
Actions canadiennes	22 119 540	16 752 391
Actions étrangères	51 547 085	43 293 632

113 005 223 98 920 755

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	438 214	426 277
Cotisations à recevoir des participants	438 214	426 277
Cotisations additionnelles	-	2 013
Revenus de placements	328 429	331 767
Taxes à la consommation	56 813	33 381

1 261 670 1 219 715

ENCAISSE

1 503 451 1 261 284

115 770 344 101 401 754

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)

172 197 39 402

PRESTATIONS À PAYER

877 475 403 437

1 049 672 442 839

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS**

114 720 672 \$ 100 958 915 \$

Pour le Comité de retraite :



Administrateur



Administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2012

2011

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	4 479 501 \$	4 189 617 \$
Cotisations des participants		
Régulières	4 479 501	4 189 617
Volontaires	67 585	51 084
Transferts provenant d'autres régimes	16 167	18 579
	9 042 754	8 448 897

Revenus de placements		
Intérêts	1 159 724	1 249 605
Dividendes	2 149 716	1 900 554
Fonds communs de placements	88 363	65 490
	3 397 803	3 215 649

Variations des justes valeurs des placements (note 6)	8 551 127	-
	20 991 684	11 664 546

DIMINUTION DE L'ACTIF

Variations des justes valeurs des placements (note 6)	-	5 817 445
---	---	-----------

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	82 866	83 766
Assurances fiduciaires	9 647	10 290
Auditeur	6 952	6 015
Consultant en gestionnaire de placements	34 165	-
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	19 683	22 817
Frais d'enregistrement	20 854	21 376
Fiduciaire de placements	234 365	226 084
Gestionnaire de placements	285 016	268 381
	693 548	638 729

Prestations versées		
Cessations d'emploi	639 319	472 587
Décès	373 261	297 461
Retraites	5 281 012	4 271 512
	6 293 592	5 041 560

Transferts vers d'autres régimes	242 787	484 042
	7 229 927	11 981 776

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET	13 761 757	(317 230)
--	------------	-----------

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice	100 958 915	101 276 145
--	--------------------	--------------------

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice	114 720 672 \$	100 958 915 \$
--	-----------------------	-----------------------

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (l'Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs investis dans ce fonds sont mentionnés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1er janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite reçoit une rente annuelle viagère égale à la rente achetée auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte est versé comptant à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime a adopté de manière anticipée les dispositions de l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » de la partie I du Manuel de l'ICCA - Comptabilité.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations du promoteur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants au promoteur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	289 610 \$	101 692 \$
Billets provinciaux	2 857 006	6 807 989
Bons du Trésor	3 905 500	578 724
	7 052 116	7 488 405
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	1 919 194	3 005 230
Provinciales	19 807 870	18 717 858
Municipales	1 139 766	1 160 939
Corporatives	5 942 904	5 899 275
Obligations étrangères	738 064	730 355
	29 547 798	29 513 657
Fonds communs		
Obligations	2 110 473	1 492 056
Actions*	628 211	380 614
	2 738 684	1 872 670
À reporter	39 338 598 \$	38 874 732 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

	2012	2011
Reporté	39 338 598 \$	38 874 732 \$
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 339 877	1 873 832
Industrie	1 876 187	1 334 540
Télécommunications	3 515 538	3 218 370
Consommation discrétionnaire	3 483 469	2 592 612
Biens de consommation de base	644 272	357 188
Énergie	5 178 096	3 625 073
Finance	3 956 879	2 725 953
Technologie de l'information	426 460	249 855
Services aux collectivités	584 388	665 283
Autres - fiducies de revenu	114 374	109 685
	22 119 540	16 752 391
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	3 439 605	3 208 683
Australie	2 205 206	1 783 751
Bermudes	180 620	165 217
Brésil	896 774	847 859
Chine	113 348	140 107
Corée	160 726	143 428
Danemark	846 266	760 452
Espagne	348 880	523 815
États-Unis	18 846 153	14 670 238
Finlande	395 517	293 982
France	6 369 382	5 477 537
Îles Cayman	405 074	389 725
Irlande	351 090	177 265
Japon	3 633 305	3 352 929
Norvège	881 771	909 951
Pays-Bas	4 553 223	3 904 038
Royaume-Uni	4 286 066	3 588 523
Suède	2 058 168	1 650 814
Suisse	1 575 911	1 305 318
	51 547 085	43 293 632
	113 005 223 \$	98 920 755 \$

* Au 31 décembre 2012, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 71 % (2011 - 73 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	6 762 506 \$	289 610 \$	7 052 116 \$
Obligations	22 500 978	7 046 820	29 547 798
Fonds communs	-	2 738 684	2 738 684
Actions	73 666 625	-	73 666 625
	102 930 109 \$	10 075 114 \$	113 005 223 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le Comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier)

	2012	2011
AAA	19 %	23 %
AA	36	37
A	37	34
BBB	8	6
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur)

	2012	2011
AAA	19 %	17 %
AA	27	33
A	45	44
BBB	9	6
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Au 31 décembre 2012, l'échéance des obligations du fonds régulier est la suivante :

Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
23 173 546 \$	3 253 343 \$	3 120 909 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2012, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 738 695 \$ (973 951 \$ en 2011), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 47 % (45 % en 2011) est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2012, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 5 291 632 \$ (4 455 651 \$ en 2011). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2012, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 7 429 484 \$ (6 042 664 \$ en 2011). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2012	2011
Salaires et charges sociales	50 001 \$	-
Frais d'enregistrement	20 855	20 913
Honoraires de gestion	101 341	18 489
	172 197 \$	39 402 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

6. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Réalisées	1 945 204 \$	(698 961) \$
Non réalisées	6 605 923	(5 118 484)
	8 551 127 \$	(5 817 445) \$

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le promoteur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.



Université du Québec

**Direction du Régime de retraite
des chargés de cours**

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc/